



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN**

**Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES**

**Réf : 2026/54**

Date de convocation : 15 mai 2026

**Objet : Approbation d'une convention de participation financière avec l'association Bag'Évasion**

Date d'affichage : 15 mai 2026

**Date de réunion : 21 mai 2026**

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-et-un mai à 20h12, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Monsieur Alexis BERTHET, Madame Aline BEURRIER, Madame Marylee BORDET, Madame Marie-Dominique BUIRET, Madame Emilie CORDIER, Monsieur David DECHER, Monsieur Eric DIOCHON, Madame Annick DONGUY, Monsieur Nicolas DOTHAL, Monsieur Nicolas ECOCHARD, Monsieur Michel FERNANDES, Monsieur Etienne FERRAND, Madame Virginie GABILLET, Madame Marie-Pierre GAUTHERET, Madame Monique LAFAY, Madame Isabelle MERONI, Madame Laurence MICHAUD, Madame Ludivine OLIVIER, Madame Lia ONOFRE, Monsieur Nicolas PERRET, Monsieur Thibaut QUIVET, Madame Sophie ROBIN, Monsieur Thibaut ROBIN, Monsieur Raphaël ROZIER, Monsieur Manuel RYON, Monsieur Hervé SERVIGNAT.

Étaient excusés : Monsieur Michel MERCIER qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD

Étaient absents : Monsieur Kevin JOUANNE

Madame Marie-Pierre GAUTHERET est nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le projet de convention de participation financière entre la commune de Bâgé-Dommartin et l'association Bag'Évasion

CONSIDERANT l'intérêt pour les familles et les enfants domiciliés sur la commune de bénéficier des activités périscolaires, d'accueil de loisirs et de vacances proposées par l'association Bag'Évasion

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir les actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles

CONSIDERANT que la commune met également à disposition de l'association divers moyens matériels et humains nécessaires à l'exercice de ses activités

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec :

- 27 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention,

Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20260521-2026-54-DE  
Date de réception préfecture : 22/05/2026

- APPROUVE la convention de participation financière entre la commune de Bâgé-Dommartin et l'association Bag'Évasion
- FIXE la participation financière de la commune selon les modalités suivantes :
  - 0,35 € par heure de garderie périscolaire
  - 3,30 € par demi-journée avec repas le mercredi
  - 6,05 € par journée avec repas le mercredi
  - 6,05 € par journée en centre de loisirs ou camps de vacances CLSH
  - 30 € par journée en centre ou camps de vacances adolescents

Ces participations concernent exclusivement les enfants domiciliés à Bâgé-Dommartin.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/05/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

